

Projet éolien sur la commune de Monts-sur-Orne



Lettre d'information n°1 – mars 2024 – Installation du mât de mesure de vent

Madame, Monsieur,

Pour atteindre l'objectif de la neutralité carbone à horizon 2050 fixé par l'Accord de Paris, la France s'est dotée d'une politique ambitieuse en matière de production d'énergies renouvelables.

L'un des moyens d'atteindre cette neutralité carbone est de porter à 40% la part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique français. En 2022, celles-ci ont participé à hauteur de 19,3% à la couverture de la consommation finale brut d'électricité en France métropolitaine.

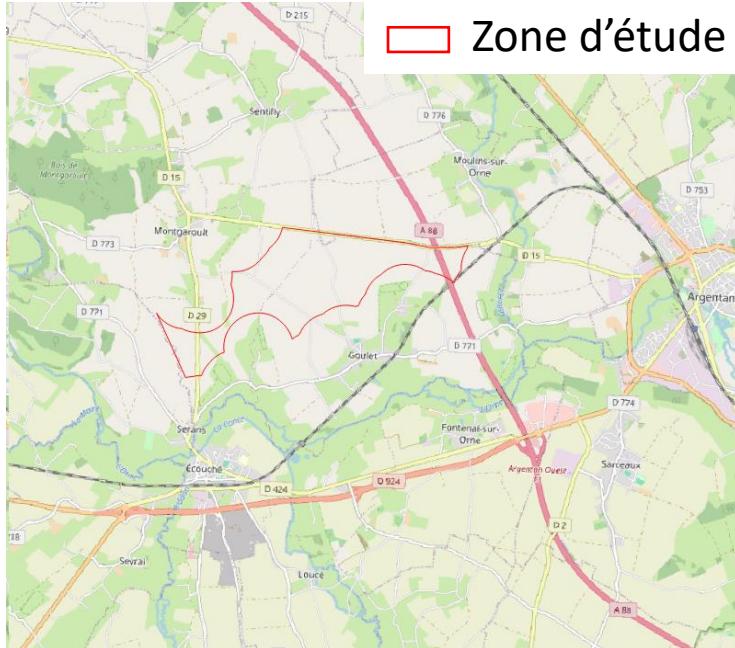
Et l'énergie éolienne dans tout ça ? Classée troisième source de production d'énergie en France, elle est une réponse concrète pour la transition écologique, mais aussi synonyme de création d'emplois et d'indépendance énergétique.

Depuis fin 2021, la société Neoen étudie la faisabilité d'un parc éolien sur la commune de Monts-sur-Orne. Ce projet participerait activement au développement énergétique renouvelable local.

Nous avons la volonté de construire un parc éolien intégré à son territoire, respectueux de son environnement et de ses habitants. Cette lettre permet un premier contact, vous présentant les étapes du projet, principalement **l'installation du mât de mesure de vent** qui arrivera dans les prochaines semaines.

Antoine BLANCHET
Chef de projets

Les contours du projet éolien



 Zone d'étude

 Un potentiel de 6 à 8 éoliennes	 Des échanges réguliers avec le territoire pour informer des avancés du projet
 Puissance envisagée d'environ 36 MW, soit la consommation électrique d'environ 31 900 habitants	 Une analyse minutieuse des enjeux du territoire sera menée par des bureaux d'études indépendants

QUI SOMMES-NOUS ?

Fondé en 2008, Neoen est le premier producteur indépendant français d'énergies renouvelables (éolien, solaire et stockage d'électricité). En tant qu'énergéticien intégré, nous restons votre interlocuteur unique pendant toute la durée de vie du parc : du développement au démantèlement, en passant par le financement, la construction et la maintenance.

Les principales étapes d'un projet éolien

1 – Identification du site

Le choix et la localisation de la zone du projet s'est fait selon des exigences spécifiques à l'installation des éoliennes : gisement de vent important, distance aux habitations supérieure à 500m, retrait par rapport aux secteurs d'intérêt écologique important, pas de plafond aéronautique, etc.

2 – Etudes environnementales et techniques

Des expertises sont menées afin d'identifier les enjeux humains, écologiques, paysagers et acoustiques de la zone d'étude. Celles-ci sont menées par des bureaux d'étude indépendants.

4 – Procédure d'Autorisation Environnementale

Cette procédure se déroule en 3 étapes :
L'instruction du dossier auprès des services de l'Etat, la mise en place d'une enquête publique et la décision du préfet.

3 – Choix de l'implantation

Avec les conclusions des études et la connaissance fine du territoire détenue par les acteurs locaux, le gabarit et la localisation des éoliennes seront choisis afin de construire le projet le plus adapté au territoire.
Dans cette optique, des mesures d'évitement, de réduction et de compensation seront mises en place afin de limiter toutes les incidences du projet, conformément à la réglementation.

Pourquoi installer un mât de mesure ?

L'installation du mât de mesure de vent est une étape importante pour étudier la faisabilité d'un projet. Couplé à diverses études d'impact, il permettra de mesurer le gisement de vent sur la zone pendant 2 ans et de réaliser des écoutes en hauteur pour les chauves-souris. Ces études guideront les choix environnementaux et techniques pour définir divers scénarios d'implantation des éoliennes sur le site.

Cette installation aura lieu fin mars 2024.



Calendrier du projet



Pour plus d'informations :

NEOEN



Antoine BLANCHET
Chef de projets

06.64.09.40.76
antoine.blanchet@neoen.com
22 rue Bayard, 75008 Paris